Assemblée générale

Distr. générale
24 janvier 2002

Cinquante-sixième session
Point 95, *a*, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[*sur le rapport de la Deuxième Commission (A/56/558/Add.1)*]

56/178. Commerce international et développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant sa résolution 55/182 du 20 décembre 2000 relative au commerce international et au développement,

Tenant compte des travaux préparatoires de la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Monterrey (Mexique), du 18 au 22 mars 2002[1], et qui examinera, entre autres, la question du commerce dans le contexte du financement du développement,

Notant les résultats de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à sa quatrième session, qui s'est tenue à Doha du 9 au 13 novembre 2001[2],

Se félicitant des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001[3], en particulier pour ce qui est du commerce et du développement,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le commerce international et le développement[4], du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement[5], du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement concernant les mesures spéciales relatives aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral[6], du rapport du

---

[1] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 28* (A/55/28), deuxième partie; ibid., *Supplément n° 28A* (A/55/28/Add.1); ibid., *Supplément n° 28B* et rectificatif (A/55/28/Add.2 et Corr.1); et ibid., *cinquante-sixième session, Supplément n° 28* et rectificatif (A/56/28 et Corr.1).

[2] Voir A/C.2/56/7, annexe.

[3] Voir A/CONF.191/11 et 12.

[4] A/56/376.

[5] A/56/473.

[6] Voir A/56/427.

Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa quarante-huitième session[7] et du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les mesures prises pour engager les préparatifs de l'examen et de l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90[8],

1. *Se félicite* de la décision prise par le Conseil du commerce et du développement de procéder, à Bangkok, du 29 avril au 3 mai 2002, à l'examen à mi-parcours de la suite donnée aux conclusions de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et, à cet égard, exprime sa profonde gratitude au Gouvernement thaïlandais, qui a offert d'accueillir la réunion ;

2. *Souligne* qu'il est important de continuer à procéder à un examen de fond de la question du commerce et du développement en tant que question subsidiaire de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique » ;

3. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique » une question subsidiaire intitulée « Commerce international et développement » ;

4. *Prie* le Secrétaire général, agissant en collaboration avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de lui rendre compte, à sa cinquante-septième session, de l'application de la présente résolution et de l'évolution du système commercial multilatéral.

90e séance plénière
21 décembre 2001

---

[7] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément no 15* (A/56/15/Rev.1).

[8] A/56/435.